

0910156901

DATE DEPOT :	2009-11-30
NUMERO DE DEPOT :	101569
N° GESTION :	2001B10530
N° SIREN :	438309973
DENOMINATION :	SOFAGRI PARTICIPATIONS
ADRESSE :	100 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/06/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

0 18 10530

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
30 NOV. 2009
N° DE DÉPOT 10563

Société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros
Siège social : 100 boulevard du Montparnasse
75014 PARIS
R.C.S. PARIS B 438 309 973

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 18 JUIN 2009

PV AG 26/11 dt
PV du 18/11/08 : EL

L'AN DEUX MILLE NEUF
Le dix huit juin à dix sept heures, RCP

L'associé unique de la SAS SOFAGRI PARTICIPATIONS s'est présenté au siège social, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS (XIV^{ème}), sur la convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi dans les conditions prescrites par la loi, une feuille de présence qui a été émargée à son entrée en séance par l'actionnaire présent.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Jacques RICOLEAU, Président du Conseil d'administration.

Le Président appelle comme scrutateur le membre de l'Assemblée présent et acceptant qui dispose de la totalité des voix, à savoir :

* IDIA, représentée par M. Nicolas RAMBAUD

lequel déclare accepter cette fonction.

Le bureau ainsi constitué choisit comme secrétaire M. Eric LE CANN.

M. Christian COMERMAN représentant le Cabinet FIDUS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Le Président déclare la séance ouverte, et constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, qu'un actionnaire possédant 400 actions sur les 400 actions composant le capital social est présent ou représenté, et que l'assemblée générale ordinaire peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- un exemplaire des statuts de la société ;
- copie des lettres de convocation adressées aux propriétaires d'actions nominatives ;
- la feuille de présence de l'Assemblée signée par l'actionnaire présent.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social de la société dans le délai légal, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport de gestion du Président ;
- rapport Général du commissaire aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2008 ;
- rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- démission du Directeur Général ;
- démission d'un Administrateur ;
- pouvoir en vue des formalités.

En préambule, le Président informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Hervé **DELACHAUME** de son mandat d'Administrateur ainsi que des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la Société.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président à l'Assemblée, puis il offre la parole à l'associé unique qui aurait des observations à présenter ou des renseignements complémentaires à demander. Aucun membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve l'ensemble de ces comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentées, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune convention visée à l'article 227-10 du Code de Commerce n'a été signée au cours du présent exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le compte de résultat présente un bénéfice s'élevant à **1 955,45 €.**

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**1 955,45 €**
A la réserve légale (5%)	97,77 €
Résultat distribuable	**1 857,68 €**
Report à nouveau antérieur	30 816,82 €
Soit **Nouveau Report à nouveau**	**32 674,50 €**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des exercices 2005, 2006 et 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que M. Hervé **DELACHAUME** a démissionné des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que **CREDIT AGRICOLE SA,** dont le mandat venait à renouvellement à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009, a démissionné de son mandat d'Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme et véritable,
Fait à Paris, le 9 juillet 2009
Le Président

Jean-Jacques **RICOLEAU**